



**CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE  
des MASSEURS-KINESITHERAPEUTES  
du CENTRE-VAL de LOIRE**

*122 Bis Rue du Faubourg Saint Jean - Entrée B - 45000 Orléans Tél. : 02 38 54 83 22*

*Courriel : [cro.ce@ordremk.fr](mailto:cro.ce@ordremk.fr) Site : <http://:centre.ordremk.fr>*



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Coordonnées

- 122 Bis Rue du Faubourg Saint Jean  
Le Masséna - Entrée B - 1<sup>er</sup> étage - 45000 Orléans
- 02 38 54 83 22
- [cro.ce@ordremk.fr](mailto:cro.ce@ordremk.fr)
- Permanence les mercredis de 13h30 à 17h30

# LE CONSEIL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

*Une organisation professionnelle au service  
des patients et des professionnels,  
chargée par l'Etat d'une mission de service public*



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Le Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

- Veille au maintien des principes de moralité, de probité et des compétences des professionnels
- S'assure du respect des règles édictées par le **Code de déontologie**
- Assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession
- Peut organiser des actions d'entraide au bénéfice de ses membres et de leurs ayant-droits
- Accomplit sa mission par l'intermédiaire des conseils départementaux (CDO), régionaux (CRO) et national (CNO)
- Peut être consulté par le Ministre chargé de la santé sur les questions relatives à l'exercice de la profession



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Missions du CRO

- Représenter le Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes au niveau régional :
  - Assure la représentation de la profession au niveau régional et en particulier participe à l'élaboration et au suivi de la politique régionale de santé.
  - Communication avec les Institutionnels locaux, les organisations professionnelles régionales et les Associations de patients.
- Assurer le bon fonctionnement du Conseil :
  - ⊙ secrétariat et accueil,
  - ⊙ organisation des élections ordinaires (CROMK, CDPI),
  - ⊙ organisation des réunions de travail : plénières, bureau et commissions.



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

- Coordonne et harmonise l'action des Conseils départementaux de la Région (CDO).
- Permet à la Chambre disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance et à la Section des Assurances Sociales d'assurer leurs missions juridiques.
- Formation restreinte : peut décider de la suspension des droits d'exercer en cas d'infirmité du professionnel ou d'états pathologiques rendant dangereux l'exercice.
- Organise et participe aux actions d'évaluation des pratiques professionnelles ordinales (E.P.P.O).
- Observatoire de la sécurité.
- Démographie professionnelle : recueil et analyse des données sous contrôle du CNO.
- C.A.E. : Commission d'Autorisations d'Exercice.
- Communication : site, Newsletter, réunions d'information régionales.
- Participe à la mission d'entraide selon les modalités fixées par le CNO.



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

Les conseillers du CRO Centre-Val de Loire

*Elections d'Octobre 2017.*

Michel ARNAL et Marie Fernande LE LAY  
Conseillers nationaux élus de la Région Centre-Val de Loire

- Nathalie BOURREAU (lib.) (45)
- Amélie BRETON (lib.) (18)
- Francis DUSSEY (lib.) (36)
- Jean-Paul GARNIER (sal.) (28)
- Éric GUELLE (lib.) (18)
- Nathalie HOOMANS (sal.) (41)
- Frédérique LHEUREUX SIVAVULT (lib.) (36)
- Ana MURCIANO (lib.) (37)
- Daniel PERSILLARD (lib.) (41)
- Jessie RIGOLET (lib.) (41)
- Pascal RIVIERE (lib.) (37)
- Christian THEURIN (lib.) (45)



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Bureau du CROMK

- |                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| ● <b>Président</b>           | Francis Dusserre  |
| ● <b>Vice-Présidente</b>     | Nathalie Hoomans  |
| ● <b>Trésorier</b>           | Daniel Persillard |
| ⊕ <b>Trésorière adjointe</b> | Ana Murciano      |
| ● <b>Secrétaire général</b>  | Éric Guelle       |



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Juridictions placées auprès du CRO

- **La Chambre disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance (C.D.P.I.)**

Elle est notamment chargée d'examiner les manquements aux devoirs professionnels et aux règles déontologiques relevés à l'encontre des masseurs-kinésithérapeutes.

- **La Section des Assurances Sociales (SAS)**

Elle est chargée d'examiner les fautes, abus, fraudes et tous faits intéressant l'exercice de la profession relevés à l'encontre des masseurs-kinésithérapeutes à l'occasion des soins dispensés aux assurés sociaux.



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Les moyens de communication du CRO

- Rencontres régionales d'information en rapport avec les missions de l'Ordre.
- « Newsletter »
- Permanence à son siège les mercredis de 13h30 à 17h30
- Site :
  - © [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr) lien vers représentation dans les territoires - CRO



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Points d'actualité régionale significatifs

### **Projet régional de Santé (PRS 2) ARS Centre Val de Loire**

- Bien qu'antérieur (officialisé le 25 juin) au projet gouvernemental « Ma santé 2022, un engagement collectif » (septembre 2018) le Projet Régional de Santé concorde avec le second.
- Définit la politique régionale de santé pour la période 2018-2027
- Définition d'un parcours de santé qui passe d'une approche curative à la prise en compte de la santé tout au long de la vie.
- Schéma régional de santé 2018-2022
- **Regrouper et coordonner pour une meilleure prise en charge**
  - ⊗ MSP, CPTS, Plate-forme d'appui : Résultats attendus : 100% de la population couverte par une CPTS et 100% de patients satisfaits de la coordination des professionnels de santé
- Recourir aux outils numériques.



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

- **Un projet parfois contesté** : (associations, élus et collectivités territoriales, organisations syndicales, presse...)
  - A propos des MSP :
    - ◆ Flou sur le nombre minimum de médecins obligatoirement concernés 2 ou 4. Des collectivités locales craignent de ne pouvoir monter des MSP faute du nombre requis de médecins.
    - ◆ Flou sur la participation de professionnels autres que les professionnels de santé à l'activité des MSP
    - ◆ Pérennité et équilibre financier.
  - A propos des établissements : crainte que la restructuration amène à des fermetures d'établissement de proximité ou de certains services. Saisi du CESER Centre val de Loire (rapport début 2019).



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## « Zonage » : Démographie de la masso-kinesithérapie libérale.

### Textes de référence :

- L1434-4 : le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé détermine par arrêté, après concertation avec les représentants des professionnels de santé concernés (URPSMKL) les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins. »
- L'avenant n°5 à la convention nationale destinée à organiser les rapports entre l'Assurance Maladie et les masseurs-kinésithérapeutes, publié le 8 février 2018 instaure une nouvelle méthodologie de zonage plus adaptée et plus précise : l'indicateur de l'accessibilité potentielle localisée (APL).

**Il est à noter qu'aucunes structures de l'Ordre (CDO, CRO) ne sont impliquées ou consultées lors de la détermination du « zonage »**



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

- Il n'y a pas de zone sur dotée ou très sur-dotée en Région Centre-Val de Loire.
- 34.7% de la population Centre Val de Loire est en zones très sous dotées (6,8% au plan national)
- 11,8% de la population Centre Val de Loire est en zones sous dotées (6% au plan national)
- 53,5% de la population Centre Val de Loire est en zones intermédiaires (65,1% au plan national)

**La crise démographique n'est pas seulement une question de nombre mais aussi de répartition : on peut estimer que près de la moitié de la population de la Région n'a pas une offre de soins en masso-kinésithérapie suffisante**

**(sous dotées et très sous dotées)**



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

## Répercussions de la réforme des études dans la région Centre Val de Loire

### « Universitarisation » de la formation M.K. à Orléans

- Spécificités de la formation en Région Centre Val de Loire :
  - un seul IRFMK installé sur le pôle de l'Université d'Orléans,
  - jusque là : sélection PACES à l'Université de Tours (CHUR),
  - financement totalement sur fonds publics (Conseil régional ), coût minimum pour les étudiants (droits universitaires).
- Le 21 Septembre a été signé, à l'IRFMK d'Orléans, un protocole entre le Conseil Régional CVL, le CHRO d'Orléans, l'Université de Tours et l'Université d'Orléans visant à la création d'une Ecole Universitaire.
- Cette démarche a été soutenue par le CROMK CVL.



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## **COMMUNIQUE du CRO Centre Val de Loire (05/09/2018)**

**Objet** : soutien à la création d'une Ecole Universitaire en masso-kinésithérapie à Orléans.

La formation des professionnels de santé réglementés, comme les masseurs-kinésithérapeutes, doit être la plus adaptée et la plus conforme aux données scientifiques et médicales actuelles afin de permettre d'offrir le maximum de garanties aux usagers.

De nombreuses offres de soins et de thérapies sont aujourd'hui proposées au public sans garantie, ni de leurs effets positifs, ni même de leur innocuité, la formation en masso-kinésithérapie, en montrant son attachement à la Médecine et à la Science, doit continuer d'être adaptée aux besoins de la population.

La profession de masseur-kinésithérapeute a reçu une nouvelle définition légale qui fait passer les professionnels du statut de techniciens à celui d'ingénieurs. Dans le même temps une réforme des études a été programmée pour permettre aux étudiants d'acquérir la démarche d'ingénierie et de développer leur esprit critique.

Cette réforme implique, pour les instituts de formations, en termes de ressources humaines, de passer des partenariats avec les Universités.

Nous sommes dans une période transitoire et d'expérimentation, durant laquelle les initiatives les plus pertinentes doivent être soutenues avant que puisse être établie à terme, mais le plus rapidement possible pour que soit respecté l'esprit de la réforme, une discipline universitaire en kinésithérapie.

**C'est dans ce contexte que le CROMK soutient l'intégration de la formation des masseurs-kinésithérapeutes à l'Université au sein d'une Ecole Universitaire telle qu'elle est engagée à l'Institut Régional de Formation en Masso-Kinésithérapie d'Orléans.**

Cette entrée de l'IRFMK dans l'Université d'Orléans sera sans nul doute en faveur du rayonnement de l'enseignement supérieur de la Région Centre Val de Loire et influera favorablement sur le développement régional de l'offre de soins en masso-kinésithérapie.



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Bilan d'activité 2018 du CRO Centre-Val de Loire

*122 Bis Rue du Faubourg Saint Jean - Entrée B - 45000 Orléans Tél. : 02-38-54-83-22*

*Courriel : [cro.ce@ordremk.fr](mailto:cro.ce@ordremk.fr) Site : <http://:centre.ordremk.fr>*



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Fonctionnement interne

Réunions plénières

Réunions de bureau

Conférences des Présidents de Régions

Conférence des trésoriers

## Missions juridiques

Composition de la CDPI

Composition de la SAS

Audiences de la CDPI

## Missions de coordination

Réunions de coordination avec les CDO

## Représentations en Région

Commissions d'Autorisation d'Exercice (C.A.E)

ARS

ORS

IRFMK d'Orléans

Tribunal administratif d'Orléans



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Fonctionnement interne

5 réunions plénières en 2018 (points particuliers)

**le 11/01**

Elections CDPI et SAS CROMK

**le 14/03**

Application de la notion de transparence  
Recensement des salariés des structures de soins  
IRFMK : création d'une « Ecole Universitaire »

**le 30/05**

Election Formation restreinte  
Programmation réunion d'information et de coordination : « législation et déontologie dans les structures de soins (MSP, CPTS...) »

Modification de la méthode de recensement des salariés : projet CNO  
Information à propos d'un « Master de rééducation » à l'Université STAPS  
Réaction à l'évolution législative pour les chiropracteurs.

**le 25/09**

CDPI : principe d'indépendance. Affichage des décisions. Saisine du CDO 37 pour une éventuelle suspension d'exercice  
IRFMK et Universitarisation : soutien du CROMK Centre Val de Loire

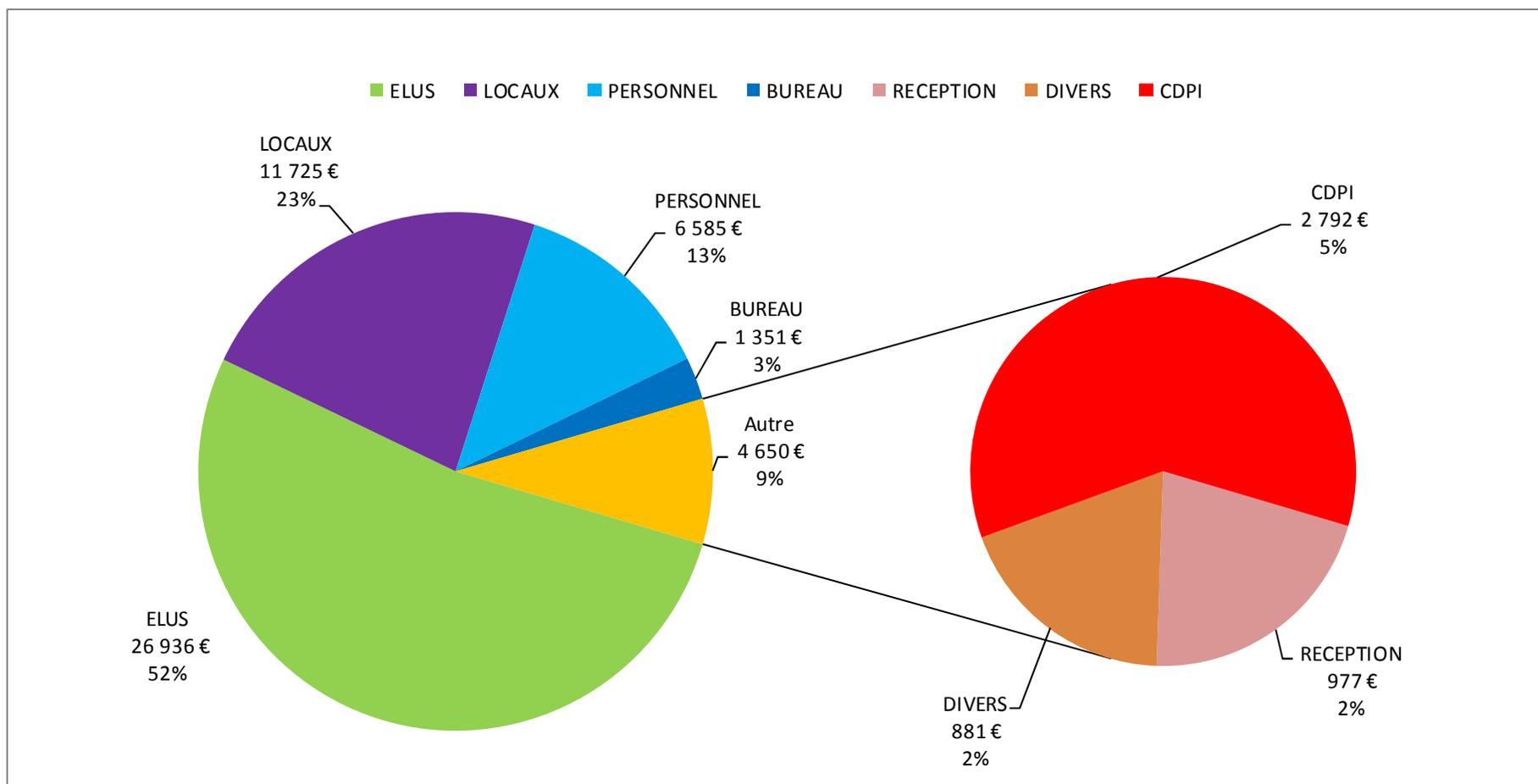
**le 12/12**

Bilan réunion d'information du 15/11 : législation et déontologie dans les structures...



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

## Fonctionnement interne Bilan financier 2018





# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Fonctionnement interne

Conférences des Présidents de Régions et départementaux

le 08/02

le 10/10

le 05/12

Francis Dusserre Président

Conférence des Trésoriers de Régions et départementaux

le 18/09

Ana Murciano Trésorière adjointe

Conférence des référents des Commissions d'Autorisation d'Exercice (CAE) régionales

le 05/12

Christian Theurin Membre C.A.E.



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Missions juridiques

### Composition de la Chambre Disciplinaire de Première Instance (CDPI)

#### **Président**

Franck COQUET  
Tribunal administratif d'Orléans

#### **Collège interne**

Nathalie BOURREAU  
Jean-Paul GARNIER  
Nathalie HOOMANS (suppl.)  
Frédérique LHEUREUX SIVAUULT (suppl.)  
Anna MURCIANO (suppl.)  
Daniel PERSILLARD  
Jessie RIGOLET (suppl.)  
Christian THEURIN

#### **Collège externe**

Michel ARNAL (suppl.)  
Loïc BOURNON  
Xavier DEJONGHE (suppl.)  
Stéphane MANSART  
Sergio PINTO  
Loïc RENARD (suppl.)



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Missions juridiques

### Composition de la Section des Assurances Sociales (SAS)

#### Titulaires

Frédérique LHEUREUX-SIVAUT  
Christian THEURIN

#### Suppléants

Nathalie BOURREAU  
Ana MURCIANO  
Jessie RIGOLET  
Daniel PERSILLARD



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Missions juridiques

### Audiences de la CDPI

Une audience en 2018

#### Audience du 14/06 : 4 dossiers

- plainte entre deux MK : rejet.
- plainte d'un patient contre un professionnel : 4 mois d'interdiction d'exercer dont 3 avec sursis
- plainte patient contre deux professionnels (2 dossiers) : rejet des plaintes

Quatre plaintes enregistrées en 2018 (à traiter en 2019).



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Conciliations

5 conciliations pour les 6 départements de la Région :

- 4 entre professionnels
- 1 entre professionnel et patient

Motifs :

- infraction à la publicité (1)
- non respect de la confraternité (2)
- agression (1)
- diffamation (1)

2 non conciliations (renvois en CDPI)

3 conciliations totales



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Missions de coordination

### Réunion de coordination avec les CDO

1 réunion en 2018

le 15/11

« **Législation et déontologie dans les structures de soins (MSP, CPTS....)** »

Réunion destinée aux membres des CDO chargés de l'examen des contrats professionnels.

Réunion élargie et ouverte à l'ensemble des professionnels intéressés.



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## *Représentations en Région*

### Commissions d'Autorisation d'Exercice (C.A.E)

4 réunions en 2018

le 24/01

le 18/04

le 11/07

le 10/10

#### Lieu

Direction régionale de la jeunesse des sports et de la  
cohésion sociale (D.R.J.S.C.S.)  
122 Rue du Faubourg Bannier 45042 Orléans Cedex 1

#### Référents CRO

Daniel PERSILLARD  
Christian THEURIN

#### Bilan 2018

dossiers reçus = 34

requêtes examinées = 38

autorisations d'exercice délivrées = 34

autorisations en attente de mesure compensatoire = 4



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Représentations en Région Agence Régionale de Santé (A.R.S) 3 réunions en 2018

le 23/02 CRONDPS

le 28/05 Anne Gueguen (Gestion prévisionnelle des professionnels de Santé)  
participation de l'ARS à la réunion d'information sur la Législation et la déontologie dans les structures de soins.  
F. Dusserre et D. Persillard

et le 19/11 CRONDPS

à Orléans



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Représentations en Région

### Observatoire régional de Santé (O.R.S.)

3 réunions en 2018

le 27/03

le 24/04

le 10/12

Daniel Persillard



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Représentations en Région

Comité de Liaison Inter Ordre Régional (C.L.I.O.R.)

1 réunion en 2018  
le 20/11

Réactivation des réunions C.L.I.O.R.

Programmation pour Janvier 2019 d'une réunion où chaque profession présentera un exposé sur un thème interprofessionnel.

Le CROMK a proposé : la prescription et la réalisation de l'activité physique adaptée et la prise en charge en urgence par les M.K.



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Réalisés 2018

### ● Suivi des dossiers

#### ⊙ Démographie

- ◆ Recueil des informations venant des CDO : recensement des salariés (projet CRO puis projet CNO).
- ◆ Suivi de la Commission d'Autorisation d'Exercice.

#### ⊙ Formation et qualité des soins :

- ◆ Universitarisation (Conseil Régional, IRFMK).

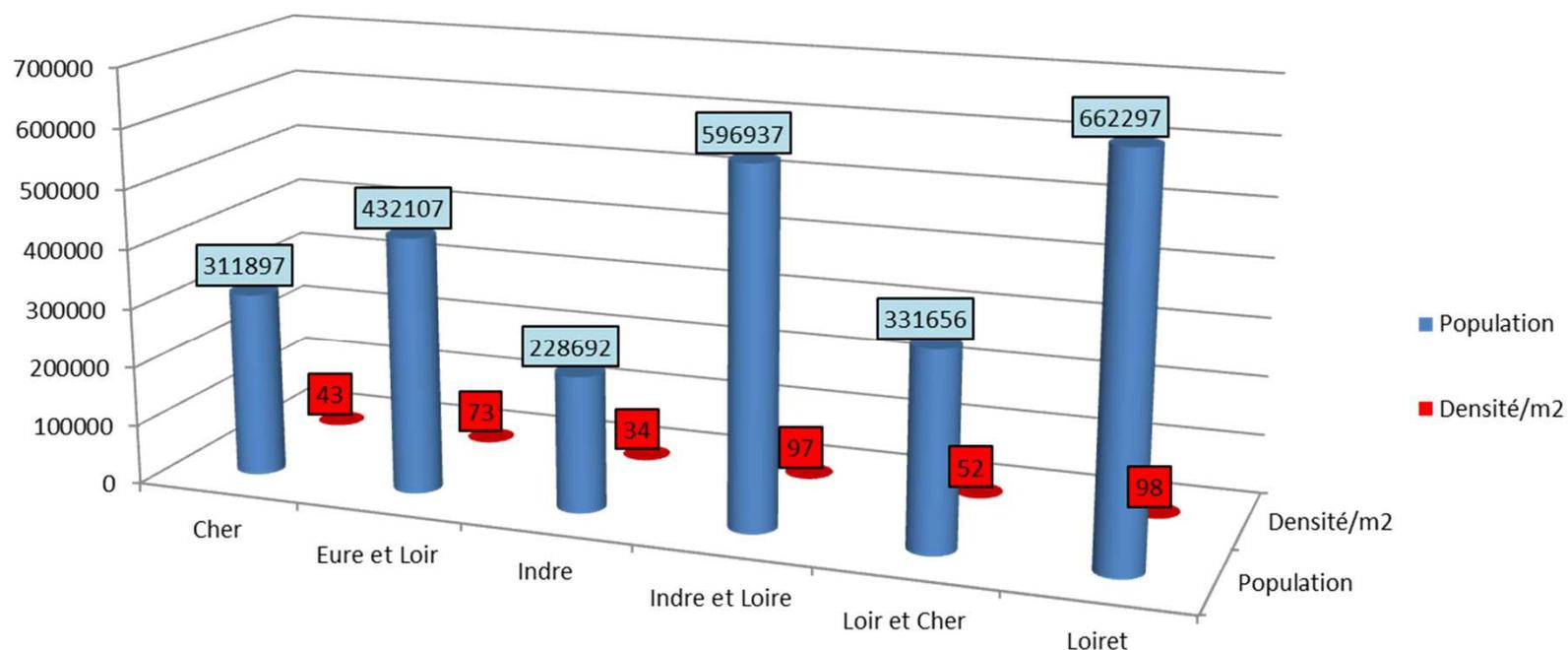
### ● Coordination : contacts et réunions avec les CDO pour

- ⊙ Réunion d'information pour les membres des CDO chargés d'examiner les contrats professionnels.
- ⊙ Recueil des informations suite aux contacts avec les parlementaires à propos de la législation sur les Chiropracteurs.
- ⊙ Recueil des informations sur la démographie.



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

## Démographie de la population en région Centre-Val de Loire

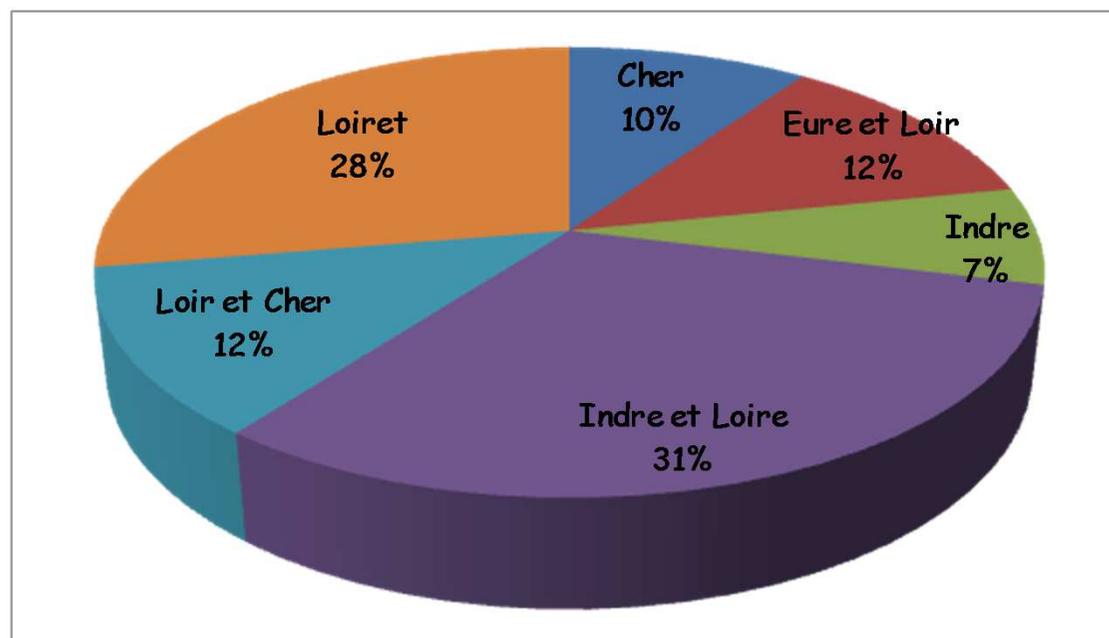




# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Répartition par département





# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Démographie Professionnelle

La Région Centre-Val de Loire

- 18- Le Cher : libéraux 186 - salariés 29
- 28- L'Eure-et-Loir : libéraux 217 - salariés 49
- 36- L'Indre : libéraux 126 - salariés 28
- 37- L'Indre-et-Loire : libéraux 594 - salariés 101
- 41- Le Loir-et-Cher : libéraux 206 - salariés 58
- 45- Le Loiret : libéraux 513 - salariés 95

*122 Bis Rue du Faubourg Saint Jean - Entrée B - 45000 Orléans Tél. : 02 38 54 83 22*

*Courriel : [cro.ce@ordremk.fr](mailto:cro.ce@ordremk.fr) Site : <http://:centre.ordremk.fr>*



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Objectifs 2019

Suivi régional de la réforme du Système de Santé.

- Structures de soins (Région Centre val de Loire)

- Démographie.
- Recensement des structures (Etablissements, MSP, Réseaux, CPTS, Zonage...)
- Relations interprofessionnelles - Déontologie.
- Recensement des postes occupés et ceux à pourvoir.
- Passerelles ville/hôpital.
- Information et droit des patients.
- Législation - Déontologie.

Participer à tous les travaux des instances régionales en particulier ceux réalisés à propos de l'évolution du système de soins

- Agence Régional de Santé.
- Conseil Régional.
- Organisme régionaux : ORS, CAE...



# Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

---

## Suivi régional de la réforme de la Formation :

- Universitarisation, tutorat (législation-déontologie)

## Juridique :

- Garantir l'indépendance de la CDPI et faciliter son travail et l'organisation des audiences en liaison avec le Président Franck Coquet et Camille Piatecki, greffière.

## Coordination :

- Réunion de coordination pour les CDO de la Région.
- Partager l'information et les retours d'expérience avec les autres CRO (politiques régionales de santé et évolution du système de soins ).

## Communication :

- Refonte du site.

## Transparence :

- Enregistrement et publication des déclarations d'intérêt.
- Transparence des interventions auprès des décideurs.



# L'Ordre vous appartient

*122 Bis Rue du Faubourg Saint Jean - Entrée B - 45000 Orléans Tél. : 02 38 54 83 22*

*Courriel : [cro.ce@ordremk.fr](mailto:cro.ce@ordremk.fr) Site : <http://:centre.ordremk.fr>*